



SOLUTION
THERMO-
ACOUSTIQUE
POLYURÉTHANE

TMS[®] dB



TMS® dB



TMS® dB concrétise l'association des savoir-faire de **SOPREMA** dans l'isolation thermo-acoustique des sols sous chape.

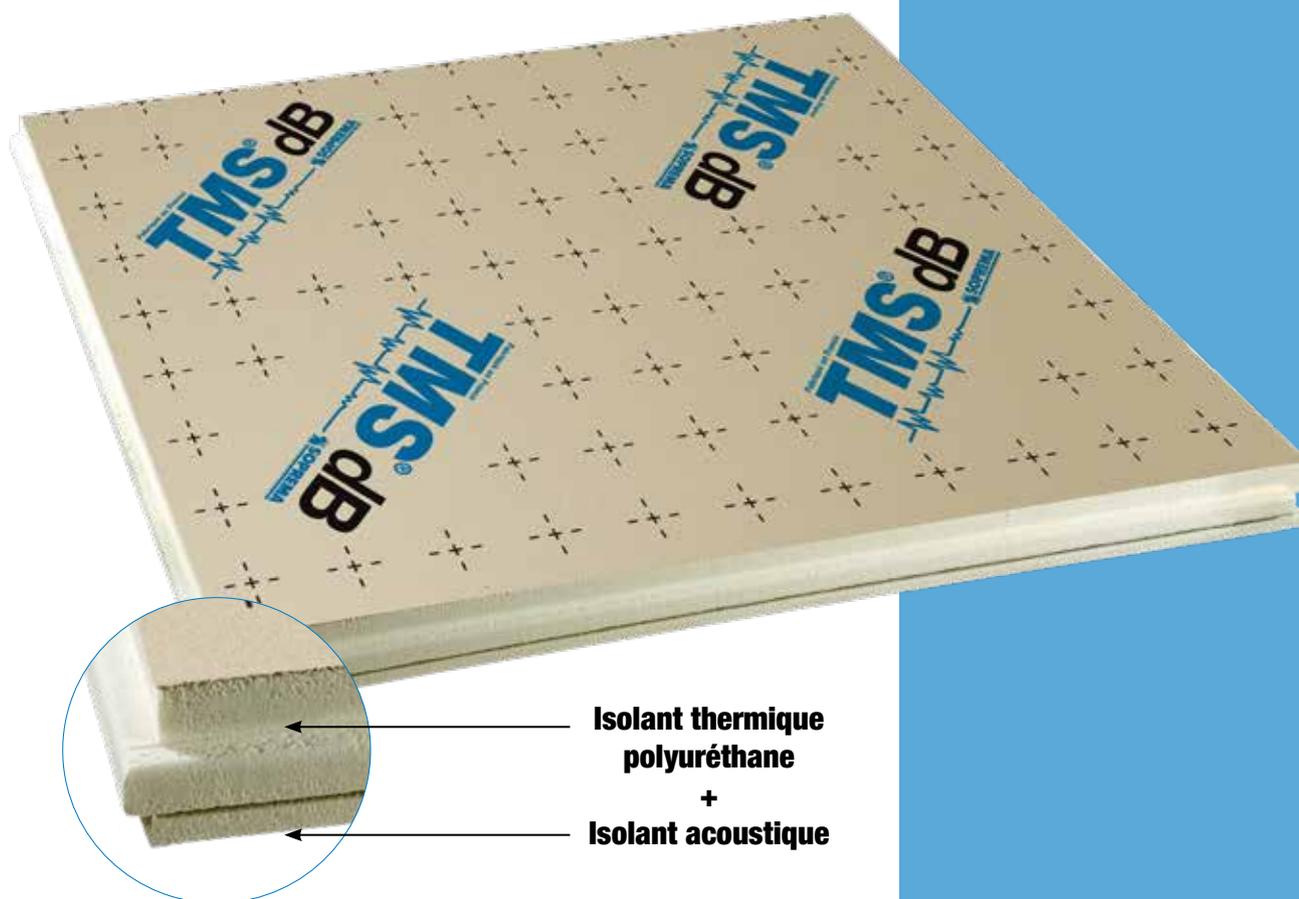
TMS® dB est donc un complexe qui assemble en usine :

- le panneau isolant thermique polyuréthane référence qu'est devenu **TMS®**,
- au composant voile de verre isolant acoustique reconnu qu'est **Vélaphone®**.

TMS® dB devient ainsi un complexe isolant thermique et acoustique destiné aux planchers des bâtiments résidentiels et/ou tertiaire.

Il répond aux exigences thermiques et acoustiques réglementaires et supporte tous types de finitions (chapes flottantes fluides ou traditionnelles, carrelages scellés ou collés...) et tous types de systèmes de planchers chauffants.



TMS® dB : LA COMBINAISON DE L'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

**Isolant thermique
polyuréthane**

+

Isolant acoustique



LES +

- Produit 2 en 1 associant performance du PU et efficacité acoustique
- Gain de temps
- Confort de pose et découpage facile
- Panneau certifié ACERMI
- Usinage rainé bouveté 4 côtés

LA PERTINENCE D'UN COMPLEXE «1 + 1 = 1» !

- Gain de temps de pose évident sur le chantier.
- Gain économique sur l'approvisionnement d'1 seul produit au lieu de 2.
- Gain de temps sur la gestion du chantier (manutention et stockage des palettes).
- L'association de deux produits leaders sur le marché : **TMS®** et **Vélaphone®**.
- Limite les ponts phoniques décelables lors des contrôles acoustiques in situ.

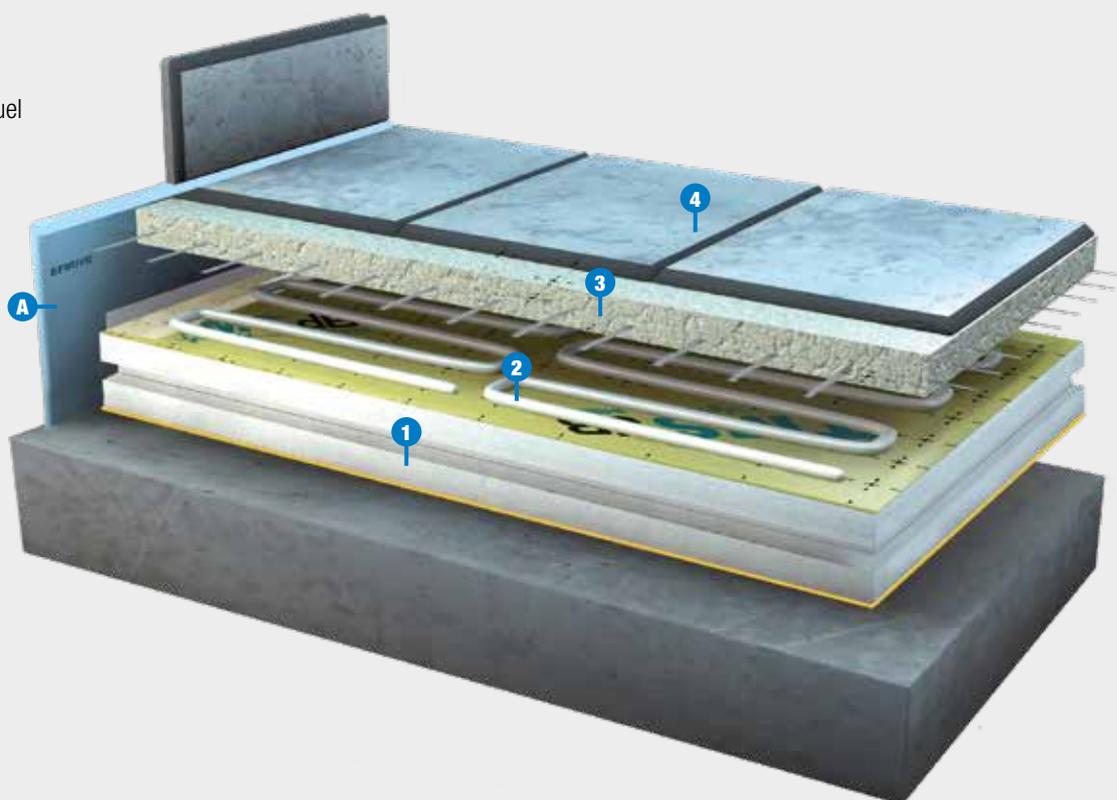


ISOLATION DU SOL

Mise en œuvre de TMS® dB

- 1- Isolant thermo-acoustique de sol **TMS® dB**
- 2- Système de chauffage éventuel
- 3- Chape flottante
- 4- Revêtement de sol

A- Efirive



TMS dB-01_03_17

Application

Les panneaux **TMS® dB** sont posés en une seule épaisseur avec la face voile de verre au contact du support, conformément aux dispositions des DTU, CPT ou Avis Techniques¹. Ils sont associés à la bande périphérique **Efirive**.

Caractéristiques TMS® dB

Solution thermo-acoustique	TMS dB 25 + 2	TMS dB 56 + 2	TMS dB 80 + 2	TMS dB 100 + 2
Épaisseur (mm)	27	58	82	102
Résistance thermique R_D (m ² .K/W)	1,00	2,60	3,70	4,65
Efirive hauteur mini x épaisseur (mm)	120 x 5	150 x 5	180 x 5	180 x 5
Réduction bruit de choc ² : ΔL_w	20 dB	21 dB	21 dB	21 dB
Réduction bruit aérien ² : R_A ΔR_A	56 dB + 6 dB	57 dB + 7 dB	57 dB + 7 dB	57 dB + 7 dB
Classement (NF DTU 52.10)	SC2 a ₃ A Ch			
Certificat ACERMI n° 17/006/1219				
Format (longueur x largeur) : 1 200 x 1 000 mm Rainé bouveté 4 côtés Quadrillage au pas de 10 cm			x 4 	

¹ NF DTU 52.10, NF DTU 26.2, NF DTU 52.1, NF DTU 65.14, CPT PRE (Cahier CSTB n°3606-V3), DTA valides des chapes fluides.

² Performances acoustiques testées dans les conditions normalisées (NF EN ISO 10140-1 à 5 et NF DTU 52.10).

RÉGLEMENTATION, CERTIFICATION ET NORMES

Performances des ouvrages

Obligations réglementaires

La réglementation fixe les caractéristiques acoustiques des bâtiments en fonction de leur destination. Les exigences varient selon les locaux et portent notamment sur les bruits aériens intérieurs et les bruits de chocs, par exemple :

- Niveaux de bruits de choc $L'_{nt,w} \leq 58$ dB pour les bâtiments d'habitation.
- Niveaux de bruits de choc $L'_{nt,w} \leq 60$ dB pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels.

Il s'agit d'une obligation de résultat qui est de la responsabilité des constructeurs (maîtres d'ouvrage, concepteurs, entrepreneurs).

Pour les bâtiments d'habitation neufs, le maître d'ouvrage doit fournir à l'autorité qui a délivré l'autorisation de construire, un document attestant de la prise en compte de la réglementation acoustique.

Ce document est établi sur la base de constats effectués en phases études et chantier ainsi que, pour les opérations d'au moins dix logements, sur des mesures acoustiques réalisées in situ à la fin des travaux.

Certification volontaire

Les performances acoustiques d'un bâtiment peuvent aller au-delà des exigences réglementaires. Pour la certification NF Habitat par exemple, les niveaux de bruit de choc doivent être inférieurs d'au moins 3 dB par rapport à la réglementation.



Performances des produits

Les performances acoustiques d'une sous-couche isolante sous chape flottante sont déterminées à partir d'essais normalisés. Ils sont réalisés en laboratoire sur un plancher support de référence et avec une chape flottante de 4 cm, conformément à la norme NF DTU 52.10.

Dans le cadre de la certification **ACERMI**, les produits bénéficiant d'un classement sol intégrant la performance acoustique notée « A », font l'objet d'une vérification et d'un suivi de leurs caractéristiques acoustiques.

Bruits de chocs : ΔL_w

La réduction du niveau de bruit de choc ΔL_w est exprimée en décibels (dB). Plus cette valeur est élevée, meilleure est la performance acoustique de la sous-couche.

Bruits aériens intérieurs : $\Delta(R_w+C)$

Les performances vis-à-vis des bruits aériens sont caractérisées par :

- l'affaiblissement acoustique $R_w(C, C_v)$ du plancher avec la chape flottante, permettant d'obtenir pour le bruit aérien intérieur l'indice $R_A = R_w + C$ en dB.
- l'efficacité acoustique $\Delta R_w(C, C_v)$ de la chape flottante, avec l'indice $\Delta R_A = \Delta(R_w + C)$ pour le bruit aérien intérieur.



Le groupe SOPREMA à votre service

Vous recherchez un interlocuteur commercial ?

Contactez le pôle commercial négoce

☎ **03 86 63 29 00**

**Vous avez des questions techniques
sur la mise en œuvre de nos produits ?**

Contactez le pôle technique

☎ **04 90 82 79 66**

**contact@soprema.fr
www.soprema.fr**

Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
SOPREMA SAS
et Ecotolo.



Service Communication - DC-20/038_FR - Juin 2020 - Annule et remplace DC-17/030_FR.